

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1407

présenté par
M. Hetzel

ARTICLE 14 UNDECIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de maintenir la procédure de sélection actuellement en vigueur pour la poursuite d'étude des bacheliers professionnels en STS.